

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 20 MARS 2025 A 20 HEURES**

**Présents :** LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BUICHE Stéphane et BACHE Magali.

**Procuration :** JUZAN Marc à DAGUERRE Chantal

**Excusés :** LACOUTURE Jean-Luc et DAVERAT Xaver

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** SOURROUILLE Christophe

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la réunion du 13 février 2025 à l'approbation du Conseil Municipal. Des corrections mineures seront apportées.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### **1. RH : Lignes directrices de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, l'avancement de grade de deux agents a été validé, il s'agit de Chantal GARDESSE et Stéphanie FRECHET mais le délai des lignes directrices de gestion étant dépassé, il faut les reproposez pour 5 ans pour que les avancements puissent avoir lieu.

Monsieur le Maire rappelle que les lignes directrices de gestion ont été mises en place dans un cadre réglementaire en octobre 2021 pour une durée de validité 3 ans.

Il s'agit du cadre de l'évolution de carrière des agents en termes d'avancement. Cela précise également le tableau des effectifs au moment de l'établissement des lignes directrices de gestion.

En 2021, il avait été décidé que l'avancement et la promotion des agents sont permis sous réserve de la validation des quatre critères suivants :

1. Résultats de l'entretien professionnel,
2. Bilan des formations
3. Capacités :
  - d'adaptation ;
  - à s'intégrer à une équipe ;
  - à prendre en compte des situations nouvelles (poste, matériel, organisation) ;
4. Diversité du parcours et des fonctions exercées

Monsieur le Maire précise qu'aucune pondération n'était prévue sur ces critères.

Monsieur le Maire propose de renouveler les mêmes critères et d'en profiter pour mettre à jour le tableau des effectifs.

Il indique que le nombre d'agent est le même qu'en 2021 mais la Commune compte désormais deux agents contractuels, à savoir, Didier TISSERAND (contrat d'accroissement temporaire d'activité de 16h/semaine pendant 8 mois sur 12) et Isabelle GOURGUES (contrat sur emploi permanent de 18h/semaine).

L'équivalent temps plein est actuellement de 4,83 ETP pour les stagiaires et titulaires et de 0.77 ETP pour les contractuels.

Monsieur le Maire présente ensuite l'évolution possible des effectifs de la collectivité. Le nombre d'agents est susceptible de changer en 2025, avec la fin de la disponibilité de Philippe DUVIGNAU (agent des services techniques) et l'éventuel départ à la retraite de Chantal GARDESSE en 2027 (simple prévision).

Monsieur le Maire propose de reconduire la notion d'avancement maximum à la catégorie B ce qui signifie qu'il ne pourra pas y avoir d'agent de catégorie A sur la Commune.

Monsieur le Maire présente enfin les compétences et métiers soit : une secrétaire de mairie, un technicien et des agents techniques polyvalents (entretien des espaces verts/bâtiments et périscolaires/entretien des bâtiments).

Monsieur le Maire soumet le projet de lignes directrices de gestion au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à soumettre le projet de lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 au Comité Social Territorial qui siège au Centre de Gestion des Landes. S'il est approuvé par le CST, le projet de LDG sera finalisé par la prise d'un arrêté du Maire.

## **2. RH : Délibérations portant création d'emplois non permanent d'adjoint technique pour remplacement d'un agent indisponible**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de remplacer Nathalie GRULOIS, agent polyvalent périscolaire/entretien des bâtiments qui va subir une intervention chirurgicale le lundi 24 mars prochain. Elle devrait être indisponible pour une durée prévisionnelle d'un mois.

Les temps nécessaires pour la remplacer se répartissent en 2 postes à savoir :

- 1- Le temps périscolaire pour 23h/semaine, jusqu'aux prochaines vacances, avec trois temps sur la journée : garderie du matin, accompagnement de la cantine et garderie du soir avec entretien des locaux
- 2- L'entretien des bâtiments pour 12h/semaine annualisées.

Il est proposé de remplacer Nathalie, car les effectifs actuels ne permettent pas d'absorber ses missions, d'autant que les besoins périscolaires sont présents quasi quotidiennement et que l'activité d'entretien des bâtiments va être soutenue sur la période à venir (nombreuses réservations sur les mois de mars et avril).

Monsieur le Maire ajoute que l'effectif des services techniques est actuellement de 1,68 ETP, au lieu de 2,00 ETP. Didier TISSERAND, agent contractuel est actuellement en renfort, à raison de trois jours par semaine, soit 24 heures hebdomadaires. Il précise que Anthony DIAZ est en arrêt jusqu'au 04 avril inclus. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'il soit en mesure de reprendre son poste dès le 07 avril car des brochures doivent lui être retirées du pouce (intervention programmée au 28 mars prochain).

Il est donc proposé de remplacer Nathalie GRULOIS en scindant le poste en deux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Florence BACHE a été contactée pour la partie entretien des bâtiments. Elle est d'accord pour effectuer 12 heures par semaine à raison de trois matinées de 4h (8h-12h) les lundis, mardis et vendredis. Cet emploi du temps est cohérent avec l'utilisation effective des salles en semaine et le week-end. Elle interviendrait ainsi en amont et en aval des locations ou des manifestations associatives.

La deuxième proposition est de recruter un agent périscolaire. Monsieur le Maire indique que plusieurs contacts ont été pris sans succès sur la Commune. Des appels à candidature ont été faits auprès du service remplacement du CDG 40 et du CIAS Chalosse Tursan, mais aucune candidature n'a été reçue. Monsieur le Maire ajoute qu'un profil a finalement été trouvé. Il s'agit d'une personne qui est domiciliée à Saint Maurice sur l'Adour et qui a déjà travaillé en milieu scolaire. Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu plusieurs recommandations, la concernant. Il s'agit de Victorine DARBES, laquelle accepte le remplacement pour 23h/semaine, malgré trois allers retours quotidiens.

Monsieur Christophe SOURROUILLE demande si Isabelle GOURGUES se chargera de l'accompagnement du car en l'absence de son binôme Nathalie GRULOIS. La secrétaire de Mairie répond qu'elle a d'ores et déjà informée Isabelle GOURGUES qu'elle serait chargée de cette mission. Isabelle GOURGUES a donné son accord ; ceci lui a semblé naturel car elle connaît bien les enfants.

La rémunération des agents recrutés serait faite au 1<sup>er</sup> échelon de la catégorie C du grade d'adjoint technique, agrémentée du régime indemnitaire en corrélation avec l'exercice de leurs missions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son contrat d'assurance statutaire, la Commune est remboursée des indemnités journalières liées aux arrêts maladie des agents.

Monsieur Christophe SOURROUILLE demande s'il est possible d'évoquer la semaine en cours car le décès de la mère d'Isabelle GOURGUES, agent périscolaire engendre actuellement une absence supplémentaire, alors que la situation était déjà dégradée (absence de l'agent en charge de la préparation des repas/garderie du soir /entretien des locaux scolaires et absence d'un agent des services techniques).

Avant de laisser la parole à ses collègues adjointes, Monsieur le Maire en profite pour remercier l'ensemble des agents et des élus qui se mobilisent tour à tour pour effectuer ce remplacement.

Martine LABIDALLE, adjointe au Maire explique qu'elle se charge cette semaine du ménage de fin de journée à l'école. Elle explique qu'elle a fait demander aux enseignants de faire ranger les chaussons des enfants qui traînent un peu partout. Cette problématique a été rapidement résolue.

Martine LABIDALLE ajoute avoir soulevé en réunion du bureau municipal la question du matériel utilisé par les agents périscolaires et qui lui semble inadapté. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a quelques années, des achats de matériel ont été réalisés pour résoudre cette question, or il a été rapidement constaté, que le matériel acquis n'est pas utilisé par les agents. Martine LABIDALLE s'en rappelle effectivement et trouve cela dommage. Elle considère qu'avec le matériel adapté, le ménage pourrait être fait de manière plus optimale.

Corinne GARDESSE explique, quant à elle, qu'elle fait la surveillance du midi et la garderie du soir. Elle est étonnée de la manière dont les enfants jouent dans la terre, ce qui explique la quantité de sable retrouvée dans les locaux en fin de journée. Elle indique apprécier la spontanéité des enfants et trouve qu'ils sont assez calmes dans l'ensemble.

Après ces échanges, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de deux emplois temporaires d'adjoints techniques, l'un à raison de 12h00 par semaine et le second à raison de 23h00 par semaine à compter du 24 mars 2025 et jusqu'au retour de l'agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ces deux emplois temporaires, à l'unanimité des membres présents.

### **3. RH : Délibération portant adhésion au service remplacement du CDG 40**

Monsieur le Maire explique qu'en raison des délibérations prises au point 2, ce projet de délibération est devenu sans objet. La Commune gèrera les remplacements prévus sans faire appel au service remplacement du Centre de Gestion.

### **4. Contribution au financement d'investissement du SDIS**

Monsieur le Maire explique que le SDIS est dans une impasse financière et qu'il a besoin de crédits supplémentaires pour financer ses missions de service public, à hauteur de 1 000 000 € pour 2025, 1 250 000 € pour 2026 et 1 500 000 € pour 2027. Monsieur le Maire ajoute qu'il est probable que la situation perdure au-delà de l'exercice budgétaire 2027.

Il ajoute que le Président du SDIS a rencontré toutes les intercommunalités pour faire une présentation de cette problématique et pour évoquer le besoin financier correspondant. Comme indiqué dans le courrier du SDIS, relayé à l'ensemble du Conseil Municipal avant la réunion du jour, aucune commune ne s'est opposée à cette demande contribution. Monsieur le Maire se demande objectivement quel aurait pu être l'argument des communes pour s'opposer.

Christophe SOURROUILLE demande comment le SDIS est financé. Monsieur le Maire répond que le SDIS est financé par le département pour la plus grande partie et ensuite par les contributions des communes.

Monsieur le Maire ne s'explique pas d'où vient cette difficulté financière. Le Conseil Municipal s'étonne qu'aucun maire de l'intercommunalité n'ait posé la question.

Monsieur le Maire donne lecture des sommes demandées à la Commune d'Aurice à savoir :

- 1570,28 € en 2025
- 1962,85 € en 2026
- 2355,43 € en 2027

Ces sommes viennent en plus de la contribution annuelle qui est d'environ 15 000 € pour Aurice.

Thierry DUVIGNAU, tout comme les autres élus, aurait souhaité une explication détaillée afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Carole DUVIGNAU s'étonne que la demande porte sur plusieurs années comme si le SDIS savait que la situation aller perdurer au moins trois ans. Elle s'étonne également que les dépenses d'investissement n'aient pas été détaillées et se demande s'il y a eu davantage d'interventions ces dernières années, ce qui pourrait expliquer cette demande.

Monsieur le Maire rappelle que le courrier évoque des dépenses d'investissement à venir et non des dépenses de fonctionnement et que la dépense ne peut donc pas être liée au nombre croissant des interventions.

Monsieur le Maire n'a pas plus d'explication à donner à ses collègues élus et indique que pour sa part, il lui semble difficile de refuser cette somme au SDIS, en raison de sa vocation à aider la population.

Il précise que les sommes qui seraient versées sur les trois prochains exercices et qui font l'objet de la demande (hors contributions annuelles) peuvent être amorties comme des subventions. Elles apparaîtraient budgétairement comme un amortissement et ne viendraient pas grever le résultat de fonctionnement et par extension la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Il ajoute que, s'il le souhaite, le Conseil Municipal est en droit de délibérer en posant des questions au SDIS avant de se prononcer définitivement.

Thierry DUVIGNAU demande s'il faut se positionner pour les trois ans. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Après ses échanges, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 3 absentions (Corinne GARDESSE, Serge BUSTON et Thierry DUVIGNAU) :

- d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

- 1 570,28 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 1 962,85 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 2 355,43 € au titre de l'exercice 2027 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

Corinne GARDESSE demande si le budget du SDIS ne fait pas l'objet de contrôle. Monsieur le Maire répond que c'est sans doute le cas mais que la Chambre Régionale des Comptes n'intervient pas sur la gestion quotidienne des collectivités. La Préfecture quant à elle, intervient en cas de manquement graves (par exemple l'absence de vote).

Carole DUVIGNAU demande si les communes ont connaissance du budget du SDIS une fois voté. Monsieur le Maire explique que les communes reçoivent seulement une synthèse sur l'activité.

## **5. Analyse du compte administratif 2024 et orientations budgétaires 2025**

### **5.1 Analyse des résultats de gestion 2024 (CA/CG 2024) :**

#### **5.1.a Analyse des principales dépenses de fonctionnement**

Charges à caractère général (chapitre 011) => + 8 445.83 € (+ 5.69%)

Cette augmentation se répartit principalement entre :

- des augmentations de charges de fluides (eau, électricité, gaz)
- les travaux de création des aires de sécurité autour des jeux

Charges de personnel (chapitre 012) => + 14 933.89 € (+ 5.99%)

- effet « glissement/vieillesse/technicité » (GVT)

Charges de gestion courante (chapitre 65) => + 30 223.79 € (+ 32.89%)

- charges versées au SIVU (dont doublement poste ATSEM et rupture conventionnelle Marylin JUZAN)

Charges financières (chapitre 66) = intérêts de la dette => - 3 805.62 € (- 17.66%)

La baisse est liée à l'effet « désendettement »

**Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 49 921.89 € (+ 9.66%)**

### 5.1.b Analyse des principales recettes de fonctionnement

Impôts et taxes (chapitre 73) => - 1 070.91 € (- 0,31%)

Baisse des produits de droits de mutation

Impositions directes (chapitre 731) => + 9 127.00 € (+ 6,40%)

Augmentation des bases communales d'imposition

Dotations et participations (chapitre 74) => + 19 617.16 € (+ 10,58%)

Compensation au titre des taxes foncières

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) => + 2 823.45 € (+ 62,35%)

Produits spécifiques (chapitre 77) => + 14 990.00 €

Vente ponctuelle de matériels (épareuse, véhicule, évier)

Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) => + 8 493.26 € (+ 1.77%)

**Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 73 879.71 € (+ 6,36%)**

**La section de fonctionnement dégage un solde comptable de + 121 936,82 € (le plus bas de la mandature)**

### 5.1.c Synthèse des résultats de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Articles	Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	96 639,83 €	104 169,56 €	127 808,56 €	148 562,30 €	157 008,13 €
012	Charges de personnels	240 497,29 €	225 463,22 €	239 716,08 €	249 196,53 €	264 130,42 €
014	Atténuation de produits	6 143,00 €	5 695,00 €	9 470,00 €	5 620,00 €	5 744,00 €
65	Autres charges de gestion courante	107 973,85 €	106 283,13 €	105 403,29 €	91 885,45 €	122 109,24 €
66	Charges financières	33 518,87 €	28 883,18 €	25 392,23 €	21 552,43 €	17 746,81 €
022	Dépenses imprévues					
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements des immobilis	12 800,00 €	21 920,00 €	33 697,95 €	24 444,00 €	59 252,00 €
042	<b>Total opérations d'ordre (67+68)</b>	<b>12 800,00 €</b>	<b>21 920,00 €</b>	<b>33 697,95 €</b>	<b>24 444,00 €</b>	<b>59 252,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>484 772,84 €</b>	<b>470 494,09 €</b>	<b>507 790,16 €</b>	<b>516 816,71 €</b>	<b>566 738,60 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>497 572,84 €</b>	<b>492 414,09 €</b>	<b>541 488,11 €</b>	<b>541 260,71 €</b>	<b>625 990,60 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Articles	Désignation	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
70	Produits des services	1 105,14 €	1 456,73 €	1 823,20 €	1 378,36 €	1 464,17 €
73	Impôts et taxes	570 857,31 €	458 022,36 €	342 569,37 €	348 125,46 €	347 054,55 €
731	Impositions directes			131 874,00 €	142 571,00 €	151 698,00 €
74	Dotations subventions	59 864,27 €	167 697,62 €	175 842,89 €	185 478,79 €	205 095,95 €
75	Autres produits de gestion courante	4 020,95 €	1 835,53 €	191 794,64 €	4 528,06 €	7 351,51 €
76	Produits financiers	12,00 €	17,93 €	15,48 €	31,30 €	36,24 €
77	Produits exceptionnels	659,10 €	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	14 990,00 €
78	Reprises sur provisions			0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	4 067,09 €	0,00 €	362,62 €	428,00 €	419,00 €
002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>534 681,52 €</b>	<b>264 918,71 €</b>	<b>401 534,79 €</b>	<b>479 603,57 €</b>	<b>488 096,83 €</b>
77	Produits exceptionnels			4 200,00 €	0,00 €	14 990,00 €
042	<b>Total opérations d'ordre (77)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 697,95 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 818,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>640 585,86 €</b>	<b>629 030,17 €</b>	<b>865 180,15 €</b>	<b>682 540,97 €</b>	<b>747 927,42 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 175 267,38 €</b>	<b>893 948,88 €</b>	<b>1 266 714,94 €</b>	<b>1 162 144,54 €</b>	<b>1 236 024,25 €</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>677 694,54 €</b>	<b>401 534,79 €</b>	<b>725 226,83 €</b>	<b>620 883,83 €</b>	<b>610 033,65 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>143 013,02 €</b>	<b>136 616,08 €</b>	<b>323 692,04 €</b>	<b>141 280,26 €</b>	<b>121 936,82 €</b>

Malgré la baisse des charges financières (effet désendettement), l'épargne de gestion diminue légèrement en 2024. Ce phénomène s'explique par :

- l'augmentation de certains postes de dépenses courantes (charges à caractère général, charges de personnel,) ;
- des dépenses ponctuelles (entretien du patrimoine, SIVU) ;

Années	Epargne de gestion (EG = RRF-DRF) (a)	Epargne brute (b) = (a)-annuités en intérêts	Epargne nette (c) = (b)-annuités en capital	Encours de la dette au 31/12 de l'exercice (d)	Capacité de désendettement en années (e) = (d) / (b)
2023	141 280,26 €	119 727,83 €	36 949,67 €	408 221,25 €	3,41
2024	121 936,82 €	104 190,01 €	17 606,23 €	321 637,47 €	3,09

Toutefois, l'analyse des principaux ratios confirme que la commune dégage une épargne brute (EB) > 10% des recettes réelles de fonctionnement : EB = 13,9% des RRF (seuil d'alerte à partir de 7% et seuil convenable ≥ 10%)

#### 5.1.d Analyse des dépenses d'investissement

- déficit d'investissement N-1 => 84 546.13 €
- remboursement capital (emprunts cumulés) => 86 583.78 €
- autofinancement d'achats divers et travaux => 58 322.97 € (cf. tableau ci-dessous)
- dont 35 322.91 € de RAR 2024, soit 23 000.06 € d'investissements nouveaux au titre de l'exercice 2024

Remplacement véhicule technique (RAR 2023)	32 056,51 €
Lave vaisselle salle annexe (RAR 2023)	3 266,40 €
Cès étude pré-programmation CAUE	1 700,00 €
Eclairage public (pétanque et abri-bus)	5 063,40 €
Etanchéité toiture local technique	6 845,76 €
Jeux école	2 835,60 €
Dalle béton basket école	2 508,00 €
Panneau de basket école	867,00 €
Maintenance city	1 498,80 €
Vaisselle	987,12 €
Meuble café associatif	694,38 €
<b>Total investissement 2024</b>	<b>58 322,97 €</b>

#### 5.1.e Analyse des recettes d'investissement

- excédent d'investissement N-1 => 0 € ;
- FCTVA N-2 => 56 868,50 € ;
- taxe aménagement => 6 218,71 € ;
- fonds d'équipement des communes (FEC) => 6 344,00 € ;
- DETR (travaux local technique et peinture église) => 4 141,00 € ;

**L'exercice se solde par un excédent d'investissement de + 26 161,67 € (dont 9 471,34 € de RAR)**

## 5.2 Affectation des résultats 2024 :

Ce qu'il faut retenir du CA 2024

<b>Excédent / Déficit d'investissement</b>	<b>16 690,33 €</b>
RAR RI	9 471,34 €
RAR DI	0,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>26 161,67 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>610 033,65 €</b>
<b>Résultat disponible une fois couvert le besoin de financement d'investissement (002 N+1)</b>	<b>610 033,65 €</b>

En l'absence de déficit d'investissement, le solde fonctionnement sera intégralement reporté à l'excédent de fonctionnement reporté N+1 (002), soit **610 033,65 €**

Ces montants seront retranscrits dans la délibération de l'affectation des résultats 2024

### En synthèse de l'exercice :

- la section de fonctionnement dégage un solde comptable de + 121 936,82 € ;
- après affectation des résultats 2024, le fonds de roulement (002) s'élèvera à 610 033,65 € (+121 936,82 €)
- au regard de l'exercice, la capacité de désendettement de la commune est de 3,09 années ;
- de la CAF nette a été créée à hauteur de 17 606,23 € ;

## 5.3 Réflexions sur les orientations budgétaires 2025

La section de fonctionnement devra intégrer les principales mesures issues des LOF 2024 et 2025, à savoir :

- + 3%/an pendant 3 ans sur les cotisations CNRACL ;
- Participation à la protection sociale des agents en matière de prévoyance ;

Serge BUSTON évoque l'achat de bancs pour le lotissement de Ces, il demande des éclaircissements sur ce point car des bancs sont déjà présents.

Monsieur le Maire explique que les bancs de Ces ont été coulés dans des socles en béton et qu'ils ne sont pas récupérables d'autant qu'ils sont en mauvais état. Il n'est donc pas possible de les déplacer contrairement à ce qui a pu être envisagé dans un premier temps.

Monsieur le Maire a reçu des demandes de bancs pour chaque cimetière et un banc pour l'école. Le Conseil Municipal donne son accord pour prévoir l'achat de trois bancs sur le budget 2025.

Les opérations MAM et rénovation groupe mairie/SDF feront l'objet d'une inscription budgétaire sur plusieurs exercices. La souscription d'un emprunt d'équilibre sera nécessaire sur le projet mairie/SDF, à minima (exercice 2026).

Compte tenu :

- de la CAF nette dégagée par l'exercice 2024 => 17 606,23 € ;
- du fonds de roulement capitalisé au 01/01/25 => 610 033,65 € ;

Le conseil municipal propose d'engager diverses opérations en investissement comme suit :

Chapitre	Désignation	Travaux / Missions / Achats	Montant TTC
21	Constructions	Salle annexe : Solde lot menuiseries extérieures	10 000,00 €
20	Frais d'études	MAM : Maitrise d'œuvre/études	20 000,00 €
20	Frais d'études	SDF/mairie : Maitrise d'œuvre rénovation énergétique	20 000,00 €
20	Frais d'études	SDF/mairie : Maitrise d'œuvre projet photovoltaïque	5 000,00 €
21	Matériel et outillage techniques	Vaisselle	800,00 €
21	Matériel et outillage techniques	Débroussailleuse, tondeuse, visseuse et bancs (x3)	1 200,00 €
21	Matériel et outillage techniques	Bancs (x3)	2 500,00 €
21	Matériel informatique	WIFI public	6 000,00 €
21	Réseau de voirie	Travaux suite à étude hydraulique	40 000,00 €
<b>Total programme 2025</b>			<b>105 500,00 €</b>
<b>RAR 2023</b>	<b>Total programme 2025 hors RAR</b>		<b>95 500,00 €</b>

## 5.4 Fiscalité directe 2025

### La loi des finances 2025

En 2025, les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 1.68%. Ces valeurs locatives constituent la base de calcul des impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le produit fiscal à taux constants attendu est estimé à 348 000 € (+ 9 000 €).

Le CM propose un maintien des taux de fiscalité pour 2025.

## 5.5 Subventions associations / organismes extérieurs

Corinne GARDESSE présente un compte rendu oral de la réunion avec les associations du 19 mars 2025, dans le cadre des demandes de subventions annuelles. Elle explique que toutes les associations, hormis le Comité des Fêtes, étaient représentées. Cette année, elle a recueilli seulement des demandes de subventions de fonctionnement.

Elle rappelle que cette subvention est seulement versée aux associations qui en font la demande écrite et qui ont communiqué leur bilan financier annuel.

Corinne GARDESSE évoque ensuite la situation du CSA Basket. Elle donne lecture d'une demande de subvention écrite. Elle explique que l'un des dirigeants s'interroge sur le devenir de l'école de basket et du club en général, en raison de nombreux départs de jeunes.

Une discussion s'engage au sujet du départ des jeunes joueurs qui sont souvent tentés par le fait de jouer au niveau supérieur. Ils bénéficient également d'un encadrement adapté. Magali BACHE fait part de son expérience personnelle avec ses enfants dont l'un a quitté le CSA.

Après cette discussion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite poursuivre son aide au CSA Basket et si oui à quelle hauteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder au CSA Basket une subvention annuelle de 1 500,00 €, comme l'an passé. Il espère que cela permettra au club de subsister et de poursuivre son engagement envers la formation des jeunes.

Après discussion, les subventions aux associations extérieures à la Commune sont reconduites. Il s'agit des Handicapés du Cap de Gascogne, de l'Association Clin d'œil, des Restos du Cœur et enfin de la Prévention Routière qui se déplace annuellement à l'école d'Aurice.

### Synthèse des subventions et participations

	Année 2025		Réunion du 19/03/25 Demandes
	Budget	Réalisé	
65748 - Autres personnes de droits privé	4 280,00	0,00	
ACCA			Pas de demande
AMICALE AURICOISE DES ASSOCIATIONS (AAA)			Pas de demande
AMICALE DES ELUS			Pas de demande
AMIS DE LAGASTET	200,00		Demande subvention de fonctionnement 200€
AMITIE ET SOLIDARITE AURICOISE	200,00		Demande subvention de fonctionnement 200€
ANCIENS COMBATTANTS (CATM)			Pas de demande
AURICE PETANQUE	200,00		Demande subvention de fonctionnement 200€
CAUNA-SOUPROSSE-AURICE BASKET	1 500,00		Accompagnement école de basket
CHARNEGOUS			Pas de demande
CHEMINS PRIVES	en fonct.		Participation sur facture dans la limite de 200€
COMITE DES FETES			Demande participation aux locations matérielles (chapiteau, gradins)
COMITE D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS GYMNASTIQUE	200,00		Pas de demande
MOON LABEL GRAINE DE LUNE			Demande subvention de fonctionnement 200€
PASTOUS ET PASTOURETTES	680,00		Pas de demande
PHOTO CLUB	200,00		Attribution de compensation fixée en 2018 (école de danse)
SECOURS MUTUEL L'UNION			Demande subvention de fonctionnement 200€
THEATRE NATIONALE 10	200,00		Pas de demande
VOLLEY LOISIR	200,00		Demande subvention de fonctionnement 200€
AMIS EGLISES ANCIENNES LANDES ASSOCIATION			
CAUE DES LANDES			
CLIN D'OEIL ASSOCIATION	250,00		demande écrite
COMICE AGRICOLE ST SEVER			
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME			
HANDICAPES DU CAP DE GASCOGNE	100,00		demande écrite
LES FRANCAS DES LANDES			
LES RESTOS DU COEUR	250,00		demande écrite
PREVENTION ROUTIERE	100,00		
PROTECTION CIVILE			

## 5.6 Divers

### Calendrier prochaines réunions :

- Vote CA/BP commune => 03/04/25 à 19H00
- Vote CA/BP SIVU => 15/04/25 à 20H00

## 6. Divers

Serge BUSTON souhaiterait qu'un rappel aux propriétaires de chiens soit fait, car certains font régulièrement leurs déjections sur l'espace vert près de l'aire de jeux destinée aux enfants. Monsieur le Maire s'engage à faire un rappel personnalisé dès qu'un ou des noms lui seront communiqués par Serge BUSTON. Il ajoute qu'un affichage sur le terrain peut également être fait.

Christophe SOURROUILLE rappelle que le concert de Chantons sous les Pins aura lieu le samedi 22 mars à 20h30 à la salle des fêtes. Il ajoute avoir transmis une invitation à l'ensemble des conseillers municipaux.

Christophe SOURROUILLE informe l'assemblée qu'un spectacle du TN 10 aura lieu le samedi 29 mars. Il s'agit d'une représentation théâtrale intitulée « Après la pluie ». Il évoque le synopsis du spectacle et invite les conseillers qui le peuvent à y assister.

Monsieur le Maire évoque la rencontre qui a eu lieu le mardi 13 mars 2025 entre l'inspecteur d'académie de la circonscription Hagetmau Chalosse, M. Georges ALZINA, les délégués du SIVU et les directrices d'écoles du RPI. Cette réunion avait pour but d'évoquer une potentielle fermeture de classe à la rentrée 2026.2027 sur le RPI.

Monsieur le Maire revient sur la baisse continue des effectifs. Elle doit engager les acteurs à anticiper la fermeture d'une classe.

Lors de sa présentation, M. ALZINA a tenté de faire émerger des réflexions. Face aux propositions faites, chaque partie (enseignants et élus) a pu avancer des arguments. Il ressort que le rapprochement avec Haut-Mauco est peu envisageable.

Carole DUVIGNAU demande qu'elle perspective est actuellement envisagée. Monsieur le Maire répond que celle actuellement envisagée est une fermeture de classe sur une école qui en comprend deux, à savoir Aurice ou Cauna, avec une logique de fermeture sur Cauna en raison des effectifs d'Aurice (57% des effectifs globaux). Fermer une classe à Cauna pourrait être une opportunité pour regrouper les maternelles en un seul et même lieu.

Il ajoute qu'à l'heure actuelle, il est impossible de se projeter sur cette fermeture. Une partie de la réponse réside essentiellement dans l'évolution des effectifs, notamment ceux de la rentrée 2025/2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des chantiers participatifs auront lieu le jeudi 27 mars à Notre Dame des Pins (pour du ramassage et broyage de branches) et le samedi 12 avril au lotissement de Cès pour des plantations d'arbres. Il reste à affiner l'organisation de ces journées.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget primitif 2025 aura lieu le jeudi 03 avril 2025 à 19h00 et sera suivi d'un repas. Une convocation sera transmise au Conseil Municipal comme habituellement.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance prend fin à 21h55